



Compte-rendu CGT du CSE 26/05/2020

CSE réalisé en visioconférence

Approbation du PV du CSE du 7 mai 2020 : la CGT demande le report de l'approbation au prochain CSE en raison de l'envoi tardif du PV par le secrétaire.

Présentation des comptes Activités Sociales et Fonctionnement du CSE

La présentation des comptes (fonctionnement et activités sociales) du CSE n'amènent pas de remarque particulière des membres du CSE. Le représentant syndical CGT au CSE fait cependant remarquer que tous les ans il existe des économies notamment sur le budget activités sociales. Pour la CGT l'intégralité de ce budget devrait être dépensé : elle demande qu'en juin ou septembre un point d'évaluation soit fait afin de prévoir plus finement les dépenses de l'année et faire profiter aux salariés de l'intégralité des sommes disponibles.

Prévisionnel des comptes 2020 du CSE

Le secrétaire du CE a demandé à l'expert comptable d'établir le prévisionnel 2020. Celui-ci est approuvé par les membres du CSE

Présentation des comptes 2019 des PEP64.

Le directeur financier présente les comptes associatifs 2019 aux membres du CSE. Le résultat comptable 2019 est de – 757 000€ . Depuis 2019 il est demandé à l'association de provisionner sur toute la durée de l'activité du salarié les dépenses liées aux primes de retraite. Ceci entraîne donc cette année une augmentation des dotations pour provisions expliquant en partie ce déficit. La CGT demande au directeur financier si la santé financière de l'association est bonne ; celui-ci répond que oui. Le représentant syndical CGT fait cependant remarquer que l'activité de plusieurs établissements est dans le rouge : CMPP Pau – 1800 actes, SESSAD DA Pau -314 forfaits, IEMFP Salies -465 journées, SESSAD Salies -112 forfaits, CMPP Bayonne – 380 actes, foyer Argia – 557 journées, MECS Borce (internat – 462 journées APEH – 740 journées PRPE -481 journées placements aménagés – 82 journées) et cela depuis plusieurs années pour certains. Le directeur financier répond que le CPOM a permis encore cette année de ne pas avoir de retentissement négatif financièrement malgré, en effet une activité non entièrement réalisée en 2019. Cela pourrait ne plus être le cas dès 2020 puisque l'ARS

peut désormais reprendre une partie des budgets alloués si l'activité n'est pas conforme au prévisionnel.

La DG propose à la commission financière du CSE une réunion de travail si elle l'estime nécessaire pour une bonne analyse des comptes 2019.

Bilan sur la reprise d'activité dans les différents établissements

La DG fait un retour sur la reprise d'activité depuis le 11 mai. Au niveau des ESAT il existe une reprise progressive de toutes les activités hormis la restauration et entretien des locaux. Les travailleurs handicapés réintègrent progressivement les établissements. Concernant les IME, IEMFP la reprise d'activité est moins rapide que ce qu'avait estimée la DG : les internats rouvrent maintenant progressivement avec un étalement sur plusieurs semaines voire plusieurs mois précise la DG. Concernant les SESSAD les prises en charge dans les écoles ne peuvent se faire ce qui limite l'activité. Le secrétaire du CSE interroge la DG sur la demande de certains RE de faire revenir à temps plein les salariés alors que le télétravail peut se prolonger. Pour la DG il est important que les salariés retournent sur site pour optimiser l'organisation du travail. La CGT interroge aussi la DG sur cette demande faisant remarquer que dans certains établissements les salariés doivent se partager des ordinateurs que dans d'autres c'est le manque de place qui est difficile pour maintenir les gestes barrières. De plus trop de personnel pour un effectif restreint de résidents peut entraîner un sentiment d'inutilité pour certains salariés et des tensions entre les équipes. La DG répond qu'elle n'est pas favorable au maintien du télétravail à outrance. Cependant elle peut comprendre qu'en raison de la situation actuelle il est plus confortable pour certains salariés de continuer le télétravail. Concernant les bureaux administratifs du Siège il y aura un retour à 50 % du personnel entre le 1^{er} et le 12 juin. La CGT indique qu'elle n'est pas favorable à la généralisation du télétravail en raison de l'isolement des salariés du collectif de travail. La DRH souligne de son côté l'accentuation de certains risques notamment psychosociaux engendrés par le télétravail. Pour la CGT il est important à l'heure actuelle de ne pas donner de consigne générale de retour à 100 % des salariés sur site mais de laisser à chaque responsable d'établissement et chef de service l'appréciation nécessaire pour organiser au mieux les prises en charge des résidents. Pour la CGT et la CFDT les établissements n'ont pas les moyens de faire « revenir » les résidents dans les structures. La DG fait cependant remarquer qu'il ne faudrait pas que ce type de situation, si elle venait à se prolonger n'aille dans le sens de la fermeture progressive de nos internats. Le CSE interroge la DG sur l'ouverture des établissements sur toute la période d'été ? La DG répond qu'elle y réfléchit mais que pour l'instant rien n'est encore acté.

Nombre de salariés en Télétravail ? Quels métiers sont concernés ?

La DRH transmet au CSE la liste par établissement de salariés en télétravail : elle a recensé 37 salariés concernés hors siège social. Les représentants du personnel font remarquer que beaucoup plus de salariés sont concernés par cette mesure. Les chiffres transmis par la DRH ne concernent sûrement que les salariés à 100 % en télétravail indique la CGT.

Nombres d'arrêts gardes enfants et personnes à risque en chômage partiel depuis le 1^{er} et le 11 Mai ? Combien de salariés sans compter le secteur PEVLC sont donc en chômage partiel ? Position de l'Association par rapport à la mise en chômage partiel notamment pour les salariés dits vulnérables.

44 salariés en chômage partiel en lien avec covid (dont 16 salariés dits à risque) 15 salariés en chômage partiel secteur PELVC/ PESP soit un total de 59 sur le mois de mai. Au 30/04 il y avait 128 salariés en arrêt covid. Pour la CGT les salariés à risque subissent une situation liée à leur état de santé. Habituellement leur salaire est pris en charge intégralement par l'assurance maladie (ou prévoyance) pendant au moins deux ans, la CGT demande donc un accord d'entreprise pour prise en charge à 100 % de ces arrêts. La DRH fait remarquer que les salariés en arrêt pour garde d'enfant sont également impactés. La CGT lui répond qu'on peut également les intégrer dans cet accord si c'est une proposition de la DG. Le DG répond de son côté que ce pourrait être une bonne mesure si elle ne devait pas s'étaler sur un temps trop long. La CGT indique qu'en mars et avril les établissements ont reçu leur dotation globale avec des dépenses réduites mais également des indemnités journalières versées par la SS. Le DG répond que les IJ ont été de 520000€ et que les primes d'engagements reversées de 40 000€ sans le mois de mai. Les primes d'engagement pourraient donc dépasser le montant total des IJ.

Consultation et avis du CSE sur les EPI (point du CSE du 7mai reporté) et mesures mises en place en termes de sécurité.

Il n'y plus à jour de problème d'approvisionnement de masques pour les salariés. Les gants jetables sont à disposition. L'association a également reçu des sur-blouses, des visières ont été données, les lunettes de protection viennent d'arriver ainsi que les autocollants pour marquage. Le Castel de Navarre a fourni des plexiglas pour les salariés aux accueils, l'Association en a commandé 10. La CGT indique qu'elle aurait préféré que les thermomètres mis à disposition des salariés pendant les premières semaines du confinement soient toujours maintenus à disposition pour tout salarié qui jugerait nécessaire de prendre sa température en cas de doute avant sa prise de travail. Elle regrette que cette disposition ait été supprimée. Elle aurait aimé que le protocole nettoyage/désinfection des véhicules ,transmis à chaque établissement par la DG,soit plus détaillé et qu'une personne **formée** soit dédiée à cette tâche. Concernant les masques la CGT insiste sur le fait qu'aucun masque FFP2 n'est encore mis à disposition des salariés dans toutes les situations de travail rapproché (impossibilité de distanciation). Ce type de masque permettrait le travail en toute sécurité des salariés. La DG répond qu'elle relance toutes les semaine l'ARS à ce sujet sans réponse favorable de celle-ci. La CGT indique que pour l'ARS notre secteur n'a jamais été prioritaire pour l'octroi de ces masques. La DG le savait. Sa responsabilité était d'en commander en passant par d'autres canaux(entreprises privées)

Quelle est la demande de l'ARS sur PCPE 360 ? .

Le Dg indique que l'Association a été sollicitée pour mettre en place le dispositif le dispositif PCPE 360. Ccelui ci permettrait de coordonner la prise en charge des personnes en situation de handicap n'ayant pas de réponse à leur problématique.Pour le DG il est important que l'Association se positionne sur ce nouveau dispositif mais à ce jour il ne connaît pas les enveloppes dédiées pour cette mission.Le DG dit manquer d'informations sur la mise en œuvre de ce dispositif et se questionne sur les rôle et les missions de chaque opérateur alors que la communauté 360 devrait être effective dès demain (selon les souhaits de la secrétaire d'Etat chargée des personnes en situation de handicap).

Dans le cadre du repositionnement des CMPP ordonné par l'ARS, la Direction Générale peut-elle faire un retour de son accueil au sein du Conseil d'Administration. En effet, au vu de la teneur du CR du CA du 12/02, il est impossible pour les salariés de saisir l'accueil qui lui a été réservé, notamment auprès des représentants des familles. Ainsi la DG peut-elle développer explicitement ce qui a été présenté à ces représentants et selon quelle orientation

Point reporté au prochain CSE

Nombre de CDD actuel dans l'association ? et un comparatif avant le confinement et N-1 ? Cela va-t-il impacter le budget du CSE ? Pourrait-on avoir une projection des subventions que le CSE va percevoir ?

A ce jour 188 CDD ont été signés. En comparaison au 1^{er} mai 2019 ils étaient de 296. Ils sont essentiellement mis en place pour des remplacements de salariés sur les foyers. La DG transmet au CSE une projection des subventions que le CSE va percevoir ; il ne devrait pas y avoir de grosses variations par rapport à l'année dernière. La CGT indique que logiquement le budget CSE ne doit pas être impacté même si une baisse de la masse salariale suivait la crise sanitaire (cf jurisprudence)

L'Association envisage-t-elle de rouvrir les internats ? Si oui sous quel protocole ?

L'ouverture des internats va se faire de façon progressive dès cette semaine. Il n'y a que l'ITEP d'Igon qui n'a pas de programme d'ouverture à ce jour.

Point sur le recrutement du chef cuisinier de Salies de Béarn ? Combien y' a-t-il de chefs cuisiniers dans l'association ?

Suite au départ en retraite d'un cuisinier au HB, l'Association a fait le choix de recruter un chef cuisinier. La CFDT fait remarquer que l'annonce est parue au mouvement interne le 16 mai pour commission de recrutement le 25 soit seulement 9 jours pour que les salariés postulent. Habituellement le délai est au moins de 15 jours. La CFDT regrette ce délai aussi court. Est-ce qu'une personne était «pressentie» pour ce poste ? La DG répond que non mais reconnaît le caractère un peu contraint de ce recrutement. La CFDT interroge la DG sur ce recrutement puisqu'au dernier CSE il était question de centralisation des cuisines et même fermeture de la cuisine du HB. La DG répond qu'elle a pris en compte les spécificités de cet établissement (menus mixés, régimes divers, situation géographique). L'ITEMFP ne rentre pas à court terme dans la centralisation des cuisines. Un budget de 200 000€ sera d'ailleurs consacré à sa rénovation. La CGT fait savoir à la DG qu'elle a demandé en réunion de RP que des heures de diététicienne soient créées au niveau de l'établissement pour répondre aux problématiques diverses des résidents. Concernant la restructuration générale des cuisines la CGT fait remarquer que les salariés sont inquiets quant à leur avenir ; L'Association s'engage à fournir les informations nécessaires au CSE quand le sujet plus affiné. Pour l'instant rien n'est arrêté. Elle fait savoir qu'à ce jour il y a 2 chefs cuisiniers : 1 au Castel et 1 à Igon.

Nombres d'actes réalisés dans les CMPP de Pau et ses antennes, Bayonne, St Jean de Luz depuis le 11 Mai ?

Concernant le CMPP de Pau, 370 actes sont déclarés du 11 au 22 mai 2020. : sur ces 2 semaines il aurait fallu 950 actes

Pour Bayonne, il y a eu 342 actes réalisés (hors synthèses) pour un prévisionnel de 600. Pour Saint-Jean de Luz il y a eu 218 actes réalisés (hors synthèses) pour un prévisionnel de 375. La CFDT fait remonter que les salariés du CMPP de Pau ont l'impression qu'ils sont les mauvais élèves mais au vu des chiffres présentés par la DG la tendance est globalement la même en terme de baisse d'activité sur cette période fait remarquer la CFDT.

Calendrier des CSSCT Territoriaux ? À ce jour une seule réunion de prévue celle du territoire Béarn.

CCSCT Béarn : réunion le 18/06. Ce point a été abordé en CODIR. Les dates des autres réunions seront communiquées sous peu.

Tous les Duerp des établissements ont-ils été travaillés en incluant les risques du COVID-19 en vue des réunions RP ?

La DG indique que des réunions dédiées ont été mises en place en mai et début juin pour aborder ce point dans les établissements. Il y aura une validation aux CCSCT Territoriales de juin.

Peut-on imposer à un salarié de prendre sa voiture personnelle pour réaliser une VAD si aucun véhicule de l'établissement n'est disponible ?

La DRH répond qu'un salarié peut être contraint de prendre son véhicule personnel s'il n'y a pas de véhicule de service disponible. La couverture du risque lié à l'usage d'un véhicule personnel a des fins professionnelles peut se faire à l'initiative du salarié ou de l'employeur par le contrat assurance mission. Le salarié sera remboursé sur la base des indemnités kilométriques conventionnelles. La DG indique que la priorité est l'utilisation des véhicules d'établissement, le véhicule personnel devant rester l'exception.

La CGT n'est pas en accord avec la DG : l'employeur ne peut contraindre un salarié à utiliser son véhicule personnel, celui ayant tout à fait le droit de ne pas l'utiliser. Nos contrats de travail ne font état d'aucune mention sur ce point d'ailleurs. C'est à l'employeur de fournir les équipements de travail. Si aucun véhicule n'est disponible et que le salarié ne veut utiliser son véhicule personnel, la mission doit être déplacée dans le temps fait remarquer la CGT.

Secteur PEVLC : Y a-t-il une date de reprise d'activité envisagée. Perte estimée du chiffre d'affaire depuis le 17 mars.

A ce jour, il n'y a pas de date de reprise d'activité envisagée. La DG indique qu'une projection à fin juin 2020 fait état d'une perte d'activité de 225 000€. La DG espère une reprise pour juillet travaillant sur des séjours colonie-pédagogique surtout pour le primaire et le collège.

Information du CSE sur la perte du chiffre d'affaires des ESAT pour les mois de mars et avril. Quel est le niveau de reprise d'activité pour ces établissements.

Par comparaison avec 2019, la traduction économique se chiffre par une perte de 200 000€ pour Recur et 160 000€ pour J Genève.

Pourquoi avoir demandé un retour de l'ensemble des salariés à temps plein sur site (dans certains établissements, alors que l'organisation de retour progressif des jeunes permet de poursuivre partiellement le télé travail. Le « sur effectif » salarié occasionne beaucoup de questionnements quant à la multiplication des risques et le pourquoi d'une telle mesure.

Point traité précédemment

Formations demandées par les salariés en chômage partiel ? Point sur les formations.

La DRH indique que le chômage partiel et une formation est compatible. Une réflexion est d'ailleurs en cours au niveau du secteur PELVC. Ce dispositif pourrait permettre le maintien de salaire à 100 %.

Communication au CSE du montant des recettes des indemnités journalières maladie liées aux arrêts COVID 19 pour les mois de mars avril 2020

Point renseigné ci-dessus

Point sur l'actualisation du plan bleu pour les établissements ayant connus une période de fermeture (qu'est-ce que cela implique, à quoi cela correspond ?)

La DG répond qu'un plan de reprise d'activité a été envoyé par chaque établissement à l'ARS. Elle n'a pas d'indication particulière concernant les plans bleus, mais s'engage à se renseigner pour donner une réponse plus précise au prochain CSE.

Questions diverses

Piscine Plan Cousut : elle est fermée en raison de la dangerosité des poteaux de soutien. L'Association a écrit à la mairie de Biarritz pour lui demander de faire une proposition concernant les travaux des parties annexes de la piscine du stationnementqu'elle s'est engagée à financer. A ce jour pas de réponse

Ouverture des établissements sur la période d'été

La CFDT demande à ré aborder ce point : la DG répond qu'il est nécessaire de savoir si déjà il y a des demandes des familles dans les établissements (recensement à faire). Le recours aux salariés devant se réaliser sur la base du volontariat en échangeant la période de vacances sur juillet (si elle était prévue en août par exemple). La DG verra si au vu des demandes recueillies il y a intérêt à travailler sur cette éventualité et avec quelle organisation.

Question des RP de Argia concernant les modalités de pose des congés (annuel et trimestriels) pour les établissements ouverts 7 jours sur 7 : la DG indique ne pas l'avoir mise à l'ordre du jour car ce point doit être traité en réunion RP du mois de juillet.

La délégation CGT au CSE

